

## **Comité Syndical du 29 01 07**

### **Objet : Programme Leader + : Démarche qualitative touristique**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'une des vocations du Pays est de contribuer au développement touristique du territoire, par le soutien aux deux destinations touristiques «Haut Languedoc» et «Destination Vignobles».

La Charte de Développement prévoit, notamment, dans le cadre du schéma global de structuration touristique, la qualification et la mise en réseau des acteurs du tourisme rural, pour chaque destination touristique.

Cette action est également référencée dans le plan d'action locale du programme Leader porté par le Pays, concernant particulièrement la destination "Vignobles".

L'action de qualification et de mise en réseau en territoire Leader comprend une démarche de conseil et d'assistance technique à la qualification de l'offre touristique :

- diagnostic individualisé des prestataires,
- formation-action à l'accueil,
- mise en réseau des prestataires,

deux qualitatifs étant ainsi affectés à ces missions sur la Destination "Vignobles" pour l'équivalent d'un 1,5 agent à temps plein.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération sur la Destination "Vignobles" s'élève à 35.696 €, pour lequel un cofinancement de l'Union Européenne, au titre du programme Leader +, est sollicité à hauteur de 20.000 €, le complément, soit 15.696 €, étant apporté en autofinancement.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs, selon le tableau récapitulatif ci-dessous et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, autoriser le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs, et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian, le 29 janvier 2007.

Le Président  
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers 12 février 2007
--